PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 29 AOÛT 2022 À 17 H AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire, Raymond Rougeau

Mesdames et Messieurs les conseillers, Raynald Michaud

Bruno Desrochers Kimberly St-Denis Stéphanie Labelle

Sont absents,

Madame la conseillère, Josianne Girard

Monsieur le conseiller, Jean Kristov Carpentier

+++

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Raymond Rougeau. Maître Caroline Gray, directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent:

M. François Dauphin, directeur général et greffier-trésorier

2. ORDRE DU JOUR

22-348 Il est proposé par Monsieur le conseiller Bruno Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ORDRE DU JOUR

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

3. OCTROI DE CONTRAT – AGRANDISSEMENT DE LA STATION D'EAU POTABLE ST-PATRICK - RÉINGÉNIERIE DE LA PRÉFILTRATION

SILIETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAI E

- 4. DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE D'UN REGISTRE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 172 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ET DE PAVAGE SUR LA RUE RED RIVER ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 145 550 \$
- 5. DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE D'UN REGISTRE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 173 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ET DE PAVAGE SUR LA RUE CHAMPLAIN, ENTRE LA 18E AVENUE ET LA RUE MAZUR ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 58 085 \$
- 6. DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE D'UN REGISTRE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 174 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ET DE PAVAGE SUR LA 16E AVENUE, ENTRE LE CHEMIN DU LAC-MORGAN ET LA RUE WOODLAND ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 85 507 \$
- 7. DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE D'UN REGISTRE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 175 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT ET DE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SUR LA 17E AVENUE, ENTRE LE CHEMIN DU LAC-MORGAN ET LA RUE WOODLAND ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 152 165 \$
- 8. DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE D'UN REGISTRE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 176 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ET DE PAVAGE SUR LA 17E AVENUE, ENTRE LE CHEMIN DU LAC-MORGAN ET LA RUE WOODLAND ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 79 235 \$
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

3. OCTROI DE CONTRAT – AGRANDISSEMENT DE LA STATION D'EAU POTABLE ST-PATRICK - RÉINGÉNIERIE DE LA PRÉFILTRATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres public le 13 mai 2022 pour l'agrandissement de la station d'eau potable St-Patrick et la réingénierie de la préfiltration;

CONSIDÉRANT la réception de cinq (5) soumissions en date du 15 août 2022, les résultats étant les suivants :

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS (TAXES INCLUSES)

Entreprises	COÛT TOTAL (TAXES INCLUSES)
Les Entreprises Philippe Denis inc.	6 953 688,00 \$
L'Archevêque et Rivest Ltée	8 163 110,03 \$
Construction Deric inc.	7 457 465,34 \$
Nordmec Construction inc.	7 189 797,21 \$
Allen Entrepreneur général inc.	7 050 000,00 \$

CONSIDÉRANT QUE les cinq (5) soumissions reçues contiennent des irrégularités mineures, lesquelles n'ont aucune incidence sur le prix des soumissions ou sur une exigence de fond contenue aux documents d'appel d'offres, ces irrégularités mineures pouvant tous être remédiés sur demande;

CONSIDÉRANT QUE les cinq (5) soumissions reçues sont jugées conformes;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations de la firme GBI Experts-conseils inc. en date du 25 août 2022 et du directeur de l'hygiène du milieu et des projets d'infrastructure du Service des travaux publics en date du 26 août 2022.

22-349 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raynald Michaud et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer le contrat pour l'agrandissement de la station d'eau potable St-Patrick et la réingénierie de la préfiltration au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les Entreprises Philippe Denis inc., pour un montant de 6 953 688,00 \$, taxes incluses, le tout sous réserves du dépôt de l'ensemble des documents conformément aux exigences des documents d'appel d'offres.

D'autoriser le directeur de l'hygiène du milieu et des projets d'infrastructure du Service des travaux publics et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

D'autoriser l'affectation d'une somme de 62 621 \$ (taxes nettes) de l'excédent de fonctionnement réservé de l'aqueduc.

D'autoriser l'affectation d'une somme de 33 719 \$ (taxes nettes) de l'excédent de fonctionnement non affecté.

Que le solde résiduel, soit une somme de 6 253 304 \$ (taxes nettes) soit affecté au Règlement d'emprunt 171.

D'autoriser la directrice du Service des finances à effectuer les écritures comptables nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2911 a été émis pour autoriser cette dépense.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. <u>DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE D'UN REGISTRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 172</u>

<u>DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ET DE PAVAGE SUR LA RUE RED RIVER ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 145 550 \$</u>

CONSIDÉRANT QUE le 15 août 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement d'emprunt numéro 172 décrétant des travaux d'infrastructure et de pavage sur la rue Red River et autorisant une dépense et un emprunt de 145 550 \$;

CONSIDÉRANT QUE le 24 août 2022, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 14 et que le nombre de personnes qui se sont enregistrées pour demander la tenue de ce scrutin est de 10;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'emprunt numéro 172 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

- La directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 24 août 2022 concernant le Règlement d'emprunt numéro 172 décrétant des travaux d'infrastructure et de pavage sur la rue Red River et autorisant une dépense et un emprunt de 145 550 \$.
 - 5. <u>DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE D'UN REGISTRE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 173</u>

 <u>DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ET DE PAVAGE SUR LA RUE CHAMPLAIN, ENTRE LA 18E AVENUE ET LA RUE MAZUR ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 58 085 \$</u>

CONSIDÉRANT QUE le 15 août 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement d'emprunt numéro 173 décrétant des travaux d'infrastructure et de pavage sur la rue Champlain, entre la 18e Avenue et la rue Mazur et autorisant une dépense et un emprunt de 58 085 \$:

CONSIDÉRANT QUE le 24 août 2022, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 16 et que le nombre de personnes qui se sont enregistrées pour demander la tenue de ce scrutin est de 0;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'emprunt numéro 173 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

- La directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 24 août 2022 concernant le Règlement d'emprunt numéro 173 décrétant des travaux d'infrastructure et de pavage sur la rue Champlain, entre la 18e Avenue et la rue Mazur et autorisant une dépense et un emprunt de 58 085 \$.
 - 6. <u>DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE D'UN REGISTRE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 174</u>

 <u>DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ET DE PAVAGE SUR LA 16E AVENUE, ENTRE LE CHEMIN DU LAC-MORGAN ET LA RUE WOODLAND ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 85 507 \$</u>

CONSIDÉRANT QUE le 15 août 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement d'emprunt numéro 174 décrétant des travaux d'infrastructure et de pavage sur la 16e avenue, entre le chemin du Lac-Morgan et la rue Woodland et autorisant une dépense et un emprunt de 85 507 \$;

CONSIDÉRANT QUE le 24 août 2022, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 14 et que le nombre de personnes qui se sont enregistrées pour demander la tenue de ce scrutin est de 0;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'emprunt numéro 174 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

- La directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 24 août 2022 concernant le Règlement d'emprunt numéro 174 décrétant des travaux d'infrastructure et de pavage sur la 16e avenue, entre le chemin du Lac-Morgan et la rue Woodland et autorisant une dépense et un emprunt de 85 507 \$.
 - 7. DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE D'UN REGISTRE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 175
 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT ET DE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET DE
 PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SUR LA 17E AVENUE, ENTRE LE CHEMIN DU LAC-MORGAN
 ET LA RUE WOODLAND ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 152 165 \$

CONSIDÉRANT QUE le 15 août 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement d'emprunt numéro 175 décrétant des travaux de prolongement et de bouclage du réseau d'aqueduc et de prolongement du réseau d'égout sur la 17e Avenue, entre le chemin du Lac-Morgan et la rue Woodland et autorisant une dépense et un emprunt de 152 165 \$;

CONSIDÉRANT QUE les le 24 août 2022, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 14 et que le nombre de personnes qui se sont enregistrées pour demander la tenue de ce scrutin est de 0;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'emprunt numéro 175 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

- La directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 24 août 2022 concernant le Règlement d'emprunt numéro 175 décrétant des travaux de prolongement et de bouclage du réseau d'aqueduc et de prolongement du réseau d'égout sur la 17e Avenue, entre le chemin du Lac-Morgan et la rue Woodland et autorisant une dépense et un emprunt de 152 165 \$.
 - 8. DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE D'UN REGISTRE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 176
 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ET DE PAVAGE SUR LA 17E AVENUE, ENTRE LE
 CHEMIN DU LAC-MORGAN ET LA RUE WOODLAND ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT
 DE 79 235 \$

CONSIDÉRANT QUE le 15 août 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement d'emprunt numéro 176 décrétant des travaux d'infrastructure et de pavage sur la 17e avenue, entre le chemin du Lac-Morgan et la rue Woodland et autorisant une dépense et un emprunt de 79 235 \$;

CONSIDÉRANT QUE les le 24 août 2022, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 14 et que le nombre de personnes qui se sont enregistrées pour demander la tenue de ce scrutin est de 0;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'emprunt numéro 176 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

La directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 24 août 2022 concernant le Règlement d'emprunt numéro 176 décrétant des travaux d'infrastructure et de pavage sur la 17e avenue, entre le chemin du Lac-Morgan et la rue Woodland et autorisant une dépense et un emprunt de 79 235 \$.

9. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

22-355 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, Monsieur le Maire déclare la présente séance du conseil levée à 17 h 15.

(S) Caroline Gray	(S) Raymond Rougeau
Me Caroline Gray	Raymond Rougeau
Directrice générale adjointe	Maire
et directrice du Service du greffe	